



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DU NORD

Service Urbanisme et Connaissance
des Territoires
Atelier Stratégies Territoriales

Réf : SUCT/AST/CDCEA

Tél : 03 28 03 86 11

Fax : 03 28 03 85 92

Courriel : ddtm-suct@nord.gouv.fr

Lille, le - 7 FEV. 2012

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES

REUNION du 26 janvier 2012

PROCES-VERBAL

Le 26 janvier 2012, la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA) s'est réunie à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord, à Lille, 62 boulevard de Belfort, sous la présidence de M. Dominique BRENNE, Directeur Adjoint, représentant M. Philippe LALART, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord, empêché, conformément à l'arrêté Préfectoral du 19 mai 2011.

Ont assisté à cette réunion :

Membres :

- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord

Membre suppléant :

- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA
- Mme DELEFORTRIE, représentante FDSEA
- M. Georges Petit, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord

Invité :

M Alain Amas, Chambre d'Agriculture

Rapporteurs DDTM :

- M. Pierre COPPIN
- Mme Anne TALHA
- Mme Valérie WULLUS
- M. Nicolas PARIS
- M. Emmanuel BLANDIN

Absents excusés :

- M. Carlos DESCAMPS, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Jean-Marie ALLAIN, Maire de Marpent, membre du Syndicat Mixte du SCOT de Sambre Avesnois

- M. Alfred BOULAIN, Maire d'Erchin, représentant de l'Association des Maires du Nord
- M. Alain VAILLANT, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement (*donne pouvoir à M. Buriez*)
- Maître Christophe LEVECO, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Hubert VANDERBEKEN, représentant FDSEA

Absents non excusés :

- Mme Désirée DUHEM, Maire de Hantay, représentante de l'Association des Maires du Nord

Après avoir vérifié que le quorum était atteint (10 membres présents + 1 pouvoir), Monsieur le Président remercie les membres de leur présence et aborde l'ordre du jour :

- PV de la commission du 8 décembre 2011
- projet de SCOT du cambrésis
- projets de PLU : Saint Rémy du Nord, Capelle sur Ecaillon, Saint Martin sur Ecaillon, Bermerain, Brouckerque, Pecquencourt, Haut Lieu
- projet de carte communale de Floursies

I. Adoption du PV du 8 décembre 2011

Le PV est adopté.

II PROJET DE SCOT du cambrésis

Présentation du dossier par Anne TALHA : voir les éléments de présentation et d'analyse en annexe.

Le SCOT arrêté le 20 octobre 2011 comporte les évolutions suivantes par rapport au premier arrêt de projet :

- Les objectifs globaux de limitation de la consommation foncière ont été revus à la baisse : 400 ha, dont 250 ha pour l'habitat, au lieu de 700 ha, dont 400 pour l'habitat
- Ce n'est plus une simple méthode de compte foncier qui est proposée, mais un véritable compte foncier à la commune (page 215). D'autre part :
 - Ajout d'un principe de redistribution de droit au sein d'une intercommunalité en cas d'élaboration d'un PLUi, à condition de respecter les objectifs de densité, de rééquilibrage du développement en faveur des pôles urbains, et de construction dans le tissu urbain existant
 - Ajout d'une possibilité de redistribution au sein d'une intercommunalité après un bilan effectué par le SM du Pays du Cambrésis, 3 ans après l'approbation du SCOT, dans les mêmes conditions que pour un PLUi
- Pour l'habitat, l'année de référence est désormais 2010 et non plus 2006, ce qui rend possible, a priori, l'évaluation des objectifs du SCOT au plus près de sa date d'approbation
- La définition du tissu urbain existant a été simplifiée dans un sens plus restrictif : désormais, « *le tissu urbain existant est constitué de la partie actuellement urbanisée comprenant les dents creuses ou les 1AU insérées dans le tissu urbain existant (principe de densification). Il comprend également les dérogations accordées par le Syndicat Mixte au titre de l'article L 122-2 du Code de l'Urbanisme avant l'approbation du SCOT* ».

Remarques :

M. Petit remarque que 12 logements/ha est un chiffre qui traduit une faible densité ; ce chiffre lui paraît être un objectif insuffisant.

Mme Talha souligne qu'il s'agit d'un point important de débat : la pertinence des seuils proposés au regard des objectifs de densification n'est pas facile à vérifier faute de données sur les densités actuelles dans le rapport de présentation.

M. Coppin rappelle la nécessité de comparer des territoires similaires (comme le Douaisis) pour se forger une opinion.

M. Anceau demande la signification du chiffre-objectif de consommation d'espace agricole fixé à 400 ha : ce chiffre correspond-il à l'artificialisation.

Mme Talha répond par l'affirmative.

M. Anceau précise que ce chiffre lui paraît peu élevé et repose la question des débats entre élus du SCOT pour aboutir à ce chiffre.

M. Brenne précise que la DDTM ne prend pas part à ces échanges.

M. Deswarte évoque les 1000 ha restant : à quoi correspondent-ils exactement ?

Mme Talha répond que les zones à urbaniser des documents d'urbanisme locaux non incluses dans l'enveloppe urbaine sont remises en cause (sauf dérogations accordées avant l'approbation du SCOT), donc a priori une part dans doute importante de ces 1000 ha, mais que la DDTM n'a pas pu calculer précisément. Pour le faire, il faut recenser l'ensemble des espaces ayant bénéficié d'une dérogation, et déduire les espaces contenus dans l'enveloppe urbaine. Il convient cependant de noter que la définition du tissu urbain existant adoptée par le SCOT est plutôt restrictive comparée à d'autres SCOT.

M. Brenne fait remarquer que la véritable avancée est l'attention portée aux zones AU en limite de l'agglomération. Une autre disposition intéressante est la progressivité de l'urbanisation des zones d'activité, et il souligne que d'autres collectivités pourraient s'en inspirer.

M. Deswarte souligne certains points positifs : l'ambition de construire la ville sur la ville notamment.

Avis proposé :

Les modifications apportées au document depuis le premier arrêt de projet vont dans le sens d'une nette modération de la consommation d'espace.

L'avis proposé à la commission est un avis FAVORABLE.

Ont voté pour le projet :

- M. Dominique BRENNÉ, Président
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA
- Mme DELEFORTRIE, représentante FDSEA

Ont voté contre le projet :

- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Georges Petit, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord

Abstention :

- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord

Avis favorable.

(Il est précisé dans le règlement de la CDCEA qu'en cas de partage des voix, le président dispose d'une voix prépondérante, cf article 9, Chapitre 2 du règlement intérieur de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles du Nord).

III. PROJET DE PLU de Saint Rémy du Nord

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

Le projet de PLU a les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :

prévision de 155 habitants supplémentaires et une augmentation du parc de logements de 62 logements.

Zones 1 AU et 2 AU : 4,13 hectares en extension

Aucune alternative n'est proposée, le PLU n'analyse pas les disponibilités du tissu urbain existant.

Avis proposé :

Il convient de souligner que :

- le développement proposé est trop important au regard des tendances démographiques
- les potentialités du tissu urbain existant ne sont pas étudiées dans les différentes modalités, en particulier absence d'analyse des dents creuses.
- la consommation totale d'espace agricole s'élève à 4,13 hectares (soit toutes les zones à urbaniser) sans que ce choix paraisse justifié, dans un contexte notamment d'activité agricole forte dans la commune et présence de MAET (engagement de l'agriculteur).

L'avis proposé à la commission est un avis DEFAVORABLE.

Remarques :

M. Petit précise que l'école de la commune est en déclin. Le souhait de la commune est d'attirer de nouveaux habitants.

M. Coppin précise que les objectifs de la commune sont compréhensibles mais que la surface d'extension envisagée est trop importante.

Ont voté contre le projet :

- M. Dominique BRENNE, Président
- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- Maître Christophe LEVECCQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Alain VAILLANT, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA
- Mme DELEFORTRIE, représentante FDSEA
- M. Georges Petit, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Philippe LEVECCQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord

Avis défavorable à l'unanimité

III. PROJET DE PLU de Capelle sur Ecaillon

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

Le projet de PLU a les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :

L'objectif démographique est d'atteindre 188 habitants à l'horizon 2020; le projet est la construction de 8 logements, sur la base d'une densité de 12 logements à l'hectare.

Zones AU : en continuité de l'espace bâti : consommation de 0,9 ha

Avis proposé :

Il convient de souligner que :

- le développement proposé est important au regard des tendances démographiques
- la zone AU prévue est prise sur l'espace agricole, pour une surface en continuité du bâti existant et de dimension relativement réduite : 0,9 ha

Il est à noter cependant :

Les zones d'extension dans la vallée de l'Ecaillon ne font pas l'objet d'une réflexion globale ;

Cette zone d'extension est certes de faible dimension, mais ramenée à la population communale, cette zone prévoit une augmentation démographique en décalage avec le peu de dynamisme démographique de ce secteur.

L'avis proposé à la commission est un avis FAVORABLE.

Remarques :

M. Levecq souligne que la localisation de la zone AU ne paraît pas judicieuse.

M. Brenne précise qu'il s'agit d'une toute petite commune et que dans ce cadre, le centre bourg n'a pas la même signification.

Ont voté contre le projet :

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- Maître Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- Mme DELEFORTRIE, représentante FDSEA
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord

Ont voté pour le projet :

- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Georges Petit, représentant de la Coordination rurale du Nord

Abstention :

- M. Dominique BRENNE, Président
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA

Avis défavorable.

III. PROJET DE PLU de Saint Martin sur Ecaillon

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

Le projet de PLU a les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :

La volonté communale est d'assurer une stabilité de son niveau de population estimé à 499 habitants en 2006 et permettre une croissance démographique à 533 habitants (objectif obtenu en appliquant une croissance de 2,5% à la population de 2008 qui est de 520 habitants).

Le projet de développement de la commune ne prévoit aucune zone à urbaniser. Toutefois, la commune a défini des emplacements réservés afin de préserver les voies d'accès à une future zone d'habitat, qui n'est pourtant pas reprise dans le projet en zone à urbaniser (zone A).

Bien que le projet n'est pas en tant que tel consommateur d'espace agricole, il est présenté à la commission au regard du cas particulier constitué par les emplacements réservés.

Projet actuel : aucune consommation d'espace agricole.

Avis proposé :

Il convient de souligner les points suivants :

- Absence de consommation d'espace agricole
- Utilisation des dents creuses pour assurer les besoins de logements avérés.
- Création future d'une zone à urbaniser en continuité du tissu existant, dans le cadre d'une révision ultérieure

Dans l'état actuel du document, il est proposé un avis FAVORABLE.

A noter toutefois la vigilance à apporter sur les choix futurs d'urbanisation, en privilégiant l'habitat dense pour préserver les espaces agricoles et le paysage communal, qui en font son cadre de vie.

Remarques :

M. Brenne précise qu'il s'agit d'un projet dans la continuité de l'espace bâti existant.

M. Coppin précise également qu'il s'agit d'un village resserré qui ne favorise pas l'étalement.

Ont voté pour le projet :

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- Maître Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- Mme DELEFORTRIE, représentante FDSEA
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Georges Petit, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Dominique BRENNE, Président
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA

Avis favorable à l'unanimité.

PROJET DE PLU de Bermerain

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

Le projet de PLU a les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :

Le projet prévoit d'accueillir 728 habitants à horizon 2020 (pour 658 habitants en 2006), ce qui représente une hausse de 70 habitants (+11% de population).

Il faut préciser que le rapport de présentation ne présente pas explicitement ce dernier point en fixant l'objectif de « permettre une croissance de 2,5% de la population de référence à l'horizon 2020 », la population de référence étant définie comme la population de 1999 (ce qui occasionne en réalité +11% de population par rapport à 2006).

Extension urbaine:

=> **environ 3 ha** à prévoir (avec une densité de 12 logements/ha, recommandée par le SCOT)

Zone 1 AU : consommation d'espace agricole sur 4,2 ha.

Avis proposé :

Des réserves certaines sont à formuler concernant ce projet :

- zone AU surdimensionnée en comparaison d'une part avec le profil de la commune au regard de sa position, de son évolution démographique historique, du marché immobilier et d'autre part avec le compte foncier du ScoT du Cambrésis arrêté (2 ha) :
- zone d'extension sensible aux coulées de boues,
- urbanisation linéaire dans la zone UB,
- présentation des objectifs démographiques peu claire tendant à minimiser ces derniers,

Il est proposé à la commune un avis DEFAVORABLE.

Ont voté contre le projet :

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires

- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- Maître Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- Mme DELEFORTRIE, représentante FDSEA
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Georges Petit, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Dominique BRENNE, Président
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA

Avis défavorable à l'unanimité.

PROJET DE PLU de Brouckerque

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

Le projet de PLU a les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :

Atteindre 1500 habitants à l'horizon 2020, soit plus de 16 % d'augmentation.

La consommation est difficile à déterminer avec précision, puisque le document ne comporte aucun compte foncier. Toutefois, il apparaît clairement une emprise certaine du projet de PLU sur les terres agricoles via:

- la création d'une zone d'extension à l'est du village(minimum 7Ha)
- la création de 2 zones d'extension en périphérie de la commune, pour des activités économiques (7 et 4 ha).

Zones AU : consommation d'espace agricole sur 18 ha environ.

Avis proposé :

L'analyse du dossier met en valeur une consommation en espaces agricoles très importante, proche de la surface totale des zones ouvertes à l'urbanisation (18 ha).

Le zonage choisi par la commune ne semble pas être en concordance avec un des objectifs poursuivis par le PLU, à savoir la lutte contre le mitage en zone agricole et le maintien d'une agriculture forte.

Pour toutes ces raisons, l'avis proposé à la commission est un avis DEFAVORABLE.

Remarques :

M. Anceau précise que la zone ouverte à l'urbanisation en continuité du tissu bâti pour l'habitat est acceptable, notamment au regard de la situation de la commune et de son attractivité, mais que les zones à vocation économique en périphérie de la commune semblent moins justifiées.

M. Deswarte précise qu'il y a une friche industrielle en face de la zone ouverte à l'urbanisation en continuité du hameau de Coppenaxfort, sur le territoire de la commune voisine.

Ont voté contre le projet :

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- Maître Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Georges Petit, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Dominique BRENNE, Président
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA
- M. Christian DUQUESNE, représentant de la Chambre d'agriculture du Nord
- Mme DELEFORTRIE, représentante FDSEA

Avis défavorable à l'unanimité.

PROJET DE PLU de Pecquencourt

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

Le projet de PLU a les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :

La commune prévoit une hausse démographique de 6% d'ici 2022 et de 12% d'ici 2030 (objectifs du SCoT). Sur la base de ces prévisions, du calcul du desserrement des ménages et de l'utilisation d'une densité moyenne de 35 logements par hectare, la commune prévoit l'ouverture à l'urbanisation de 13,3 ha.

Zones AU : elles représentent 13,3 ha mais la consommation d'espace agricole correspond à plus de 7 ha.

Avis proposé :

- L'ouverture à l'urbanisation, même si elle est compatible avec le SCOT, est importante considérant le profil démographique de la commune.
- Le projet de développement occasionne la perte de plus de 7 ha de terres agricoles.

L'avis proposé à la commission est un avis DEFAVORABLE.

Ont voté contre le projet :

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- Maître Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Georges Petit, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Dominique BRENNE, Président
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA

Avis défavorable à l'unanimité.

PROJET DE PLU de Haut Lieu

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

Le projet arrêté a déjà fait l'objet d'un avis de l'Etat, qui a été émis peu de temps après la mise en place de la CDCEA. La saisine a posteriori est justifiée pour assurer la sécurité juridique du document (le non respect d'une formalité substantielle risquant de le fragiliser).

Le projet de PLU a les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :

Le projet communal (68 nouveaux habitants et 75 logements projetés) repose sur la mobilisation foncière suivante :

- 18 parcelles libres en zone urbaine, en tenant compte de 30 % de rétention foncière
- 3,8 ha pour 57 logements en zone 1 AUa en 2 endroits : 1 zone pour renforcer le bourg de 2,7 ha et une zone proche de la commune d'Avesnes, déconnectée du centre du village (1,1 ha).

La zone AU prévoit une consommation de 1,1 ha d'espace agricole en périphérie de la commune et une zone dans la continuité du bâti existant de 2,7 ha.

Avis proposé :

La localisation de la zone 1 Aua1 n'est pas justifiée au regard de la nécessaire limitation de la consommation d'espace agricole. De plus, elle participe moins au développement de la commune de Haut Lieu qu'à celui d'Avesnes sur Helpe qui a pour but de désenclaver le lotissement château Gaillard.

Il est proposé à la commune un avis DEFAVORABLE.

Remarque :

M. Coppin précise que la zone d'extension dans la continuité du bâti existant est surdimensionnée.

Il apparaît aux membres de la CDCEA que l'espace agricole consommé est globalement surdimensionné, d'autant que le potentiel des dents creuses n'a pas été exploré.

Ont voté contre le projet :

- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- Maître Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Georges Petit, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Dominique BRENNE, Président
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA

Abstention :

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord

Avis défavorable

PROJET DE Carte communale de Floursies

Présentation du dossier par Valérie Wullus .

Le projet de Carte communale a les objectifs suivants entraînant la consommation d'espaces agricoles :

augmentation de la population fixée dans le PLU à 150 personnes d'ici 2020

Le projet d'extension sur 1,3 ha, en continuité de l'espace bâti, correspond à des terrains non utilisés par l'activité agricole et soit en jardin, soit en procédure de vente.

La zone AU prévoit une consommation de 1,1 ha d'espace agricole en périphérie de la commune et une zone dans la continuité du bâti existant de 2,7 ha.

Avis proposé :

Il convient de souligner les points suivants :

- Urbanisation prévue en continuité de l'espace bâti,
- Les parcelles concernées sont pour la plupart utilisées pour les jardins, pâtures sans enjeu agricole,
- Consommation effective faible.

L'avis proposé à la commission est un avis FAVORABLE.

Ont voté pour le projet :

- M. Jean-Jacques ANCEAU, représentant du Conseil Général du Nord
- M. Nicolas BURIEZ, représentant de la Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement dans le Nord/Pas-de-Calais Nord Nature Environnement
- M. Alexandre DESWARTE, représentant de la Chambre départementale des notaires
- Maître Christophe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Philippe LEVECQ, représentant du Syndicat des propriétaires agricoles du Nord
- M. Denis TOP, représentant de la Confédération paysanne du Nord
- M. Georges Petit, représentant de la Coordination rurale du Nord
- M. Dominique BRENNE, Président
- M. Nicolas CAMBRONNE, DDTM 59/SEA

Avis favorable à l'unanimité.

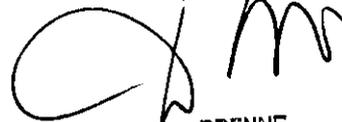
Prochaine réunion :

Jeudi 22 mars 2012, 14h, salle 350 Escaut (3ème étage).

L'ordre du jour de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles du 26 janvier 2012 étant épuisé, M. le Président lève la séance.

Le Président de la Commission Départementale
de Consommation des Espaces Agricoles

Le Directeur Adjoint,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a smaller 'B' and a flourish.

Dominique BRENNE